



**Conseil Communautaire
Jeudi 28 Juillet 2016
Salle des fêtes d'Allemans**



Ribérac, le 18 juillet 2016

Nos réf : D-B/JB-C/07.16

Dossier suivi par : *Jean-Baptiste CHAMOUTON*

Madame, Monsieur le Conseiller Communautaire,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du :

**Conseil Communautaire
du Jeudi 28 Juillet 2016
à 18 heures 30
dans la salle des fêtes d'Allemans**

Vous trouverez l'ordre du jour ci-joint ainsi qu'une note de présentation synthétique des projets de délibération.

Je compte vivement sur votre présence.

Et je vous prie de trouver ici, Madame, Monsieur le Conseiller Communautaire, le témoignage de mes meilleurs sentiments.

Le Président,

Didier BAZINET



Secrétariat Général

11 Rue Couleau - BP 10 : Tél. 05 53 92 50 60 Fax. 05 53 92 50 62 E-mail : j-b.chamouton@cc-paysriberac.fr

SOMMAIRE

PAGE 4	ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 28 JUILLET 2016
PAGE 6 - 20	PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2016
PAGE 21 - 28	NOTE DE SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 28 JUILLET 2016
PAGE 29	MODELE DE PROCURATION



ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28.07.2016

ADMINISTRATION GENERALE

PROJET DE DELIBERATION N°2016/89
ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SRB DRONNE

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DE L'URBANISME

PROJET DE DELIBERATION N°2016/90
ADHESION AU SYNDICAT MIXTE PORTEUR DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PERIGORD VERT ET DESIGNATION DES DELEGUES DE LA CCPR

PROJET DE DELIBERATION N°2016/91
CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE SUR LA COMMUNE DE COUTURES ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION AU MAIRE.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/92
MODIFICATION DE L'ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2015/174 INSTITUANT LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

SPANC

PROJET DE DELIBERATION N°2016/93
ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DU SERVICE

DEVELOPPEMENT DURABLE

PROJET DE DELIBERATION N°2016/94
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SITE DES REBEYROLLES A L'ASSOCIATION ISLES DE FLORE ET FAUNE DANS LE BUT DE VALORISER ET ANIMER LE SITE

ENFANCE-JEUNESSE

PROJET DE DELIBERATION N°2016/95
ADOPTION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS

CULTURE

PROJET DE DELIBERATION N°2016/96
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

SPORT

PROJET DE DELIBERATION N°2016/97
SUBVENTIONS SPORT 2016 – 1ERE PART

FINANCES

PROJET DE DELIBERATION N°2016/98

AUTORISATION D'ENCAISSER UN CHEQUE DE 570 Euros SUITE A DESTRUCTION DE VEHICULES

PROJET DE DELIBERATION N°2016/99

ADOPTION DES TARIFS DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE APPLICABLES AU 1^{ER} AOUT 2016

PROJET DE DELIBERATION N°2016/100

ANNULATION DE TITRES

PROJET DE DELIBERATION N°2016/101

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE DU SPANC

PROJET DE DELIBERATION N°2016/102

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

PROJET DE DELIBERATION N°2016/103

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

RESSOURCES HUMAINES

PROJET DE DELIBERATION N°2016/104

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS



Procès Verbal Du Conseil Communautaire du 31 mai 2016

*_

Le 31 mai 2016, le Conseil Communautaire s’est réuni à la Salle des Fêtes de Paussac St Vivien, sous la Présidence de Monsieur Didier BAZINET, à la suite de la convocation adressée le lundi 23 mai 2016.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 62

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de membres suppléants présents : 5

Nombre d’absents titulaires : 11

- ✚ Thierry DECIMA
- ✚ Michel LAMY
- ✚ Corinne DUCOUP
- ✚ Philippe BOISMOREAU
- ✚ Marcel GOURDOUX
- ✚ Patrice FAVARD
- ✚ Clémence LAROCHE
- ✚ Catherine STUTZMANN
- ✚ Jean-Pierre LAURON
- ✚ Alain CLISSON
- ✚ Gilles GIROUX
- **Dont procuration : 6**
- ✚ Patrice FAVARD à Monique MORIN
- ✚ Clémence LAROCHE à Alain LUCAS
- ✚ Catherine STUTZMANN à Franck BLANCHARDIE
- ✚ Jean-Pierre LAURON à Marc LAGORCE
- ✚ Alain CLISSON à Joëlle GARCON
- ✚ Philippe BOISMOREAU à Jeannik NADAL

ETAIENT PRESENTS :

Allain TRICOIRE – Jean-Pierre PRIGUL – Claude BOUQUET – Jean-Didier ANDRIEUX – Daniel BONNEFOND – Françoise ROVERE (Suppléante de Dominique VIRECOULON) - Mauricette LEMAZAVA – Monique BOINEAU-SERRANO – Jean-Pierre PRUNIER – Murielle CASSIER – Didier BAZINET – Michel DESMOULIN – Jean-Pierre JUGIE – Patrick BEAU (Suppléant d’Annie VALLADE) - Bruno BUSSIERE - Dominique GIBAUD (Suppléant de Sophie BERRY) - Fabienne PRECIGOUT (Suppléante de Paul MALVILLE) - Joël CONSTANT - Emmanuel CLUGNAC – Francis LAFAYE – Guy NADAL – Jean-Pierre DESVERGNE – Jean-Louis DUPRAT – Jean Marcel BEAU – Monique MORIN - Franck BLANCHARDIE – Marc LAGORCE – Joëlle GARCON – Rémy TERRIENNE – Sylvie BONNET – Christophe ROSSARD – Jean-Pierre CHAUMETTE – Pierre GUIGNE - Christian DURAND – Virginie MOUCHE (suppléante de Christophe DUVERGT) - Daniel VILLEDARY – Gérard CAINARD - Fabrice BONIFACE – Patrick LAGUILLON – Philippe DUBOURG – Jeannik NADAL – Jean-Claude ARNAUD – Gérard SENRENT - Danielle GAY – Ann HARRIS – René ETOURNEAUD - Jean-Bernard CHARAZAC – Alain LUCAS – Hervé DE VILMORIN - Patrick LACHAUD – Guy DUPUY

*_

1-Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 14 avril 2016 :

Adopté à l’unanimité

2-Informations :

✚ Lettre intercommunale

Elle sera distribuée fin juin dans les 46 communes

✚ Remise du chèque de 102 000 € au Centre Social et Culturel du Pays Ribérois

✚ Diagnostic énergétique de territoire : remise du rapport d’étape

Il est consultable par les conseillers communautaires sur le site Intranet

Il sera présenté par Artelia le jeudi 23 juin à 15h,

✚ ZAE de Villeteureix : extension du bâtiment des Etablissements Bernazeau

Extension de 300 m² pour permettre de réaliser des poutres de 20 tonnes contre 10 actuellement.

✚ Prise de fonction du chargé de Développement Economique le 1^{er} juillet prochain

Il s'agit de Yohann Couvant qui était en poste à la CCI des Hauts de Seine et il sera présenté à la Commission développement économique se réunira le jeudi 16 juin à 17h30

✚ Fermeture de l'AAGV pour travaux à compter du vendredi 1^{er} juillet 2016

Intervention technique pour la mise en place de la facturation individuelle des consommations d'électricité et entretien courant.

✚ Piscine de Verteillac

Identification d'une fuite de 100 m³/jour et réparation aussitôt faite en régie sur le liner. Rappel : a été voté au BP 2016 un crédit d 150 000 € pour réfection des plages et changement du liner après la saison estivale.

✚ Chantier de réhabilitation d'un logement intercommunal à Epeluche

Fin des travaux par l'équipe bâtiment de la CCPR suite à dissolution de la Sagess.

Travaux de voirie (programme 2015)

Par l'entreprise **SARL BELLOT** :

Commune de Ribérac : les travaux sont terminés (opération de pré-réception à mettre en place). Un reprofilage en grave émulsion ainsi qu'un ECF en mono-couche devra être réalisé à partir de septembre (nouveau marché à mettre en place).

Commune de St Martin de Ribérac : les travaux sont terminés (opération de pré-réception à mettre en place). Un reprofilage en grave émulsion ainsi qu'un ECF en mono-couche devra être réalisé à partir de septembre (nouveau marché à mettre en place).

Commune de Grand Brassac : la reprise des travaux est prévu **le 26 mai** sur la base d'un renforcement calcaire et d'un bi couche.

Par l'entreprise **ABTP BIARD**:

♦ Communes d'Allemans, de Chassignes, de Combéranche Epeluche et de Douchapt : Les travaux de reprise suite à des malfaçons sont en cours. L'entreprise réalise ou devra refaire les couches de roulement (bi ou tri couche).

♦ St Sulpice de Roumagnac : les travaux sont terminés (opération de pré-réception à mettre en place). La réparation du ponceau a été réalisée en régie en mars.

Aménagement d'un espace de restauration dans l'actuel musée des Tourbières de Vendoire

Le restaurant existant ne répond plus aux normes en vigueur et le coût prohibitif d'une mise en conformité associé à un positionnement excentré conduisent à imaginer un espace de restauration de type « Guinguette » dans l'actuel musée. Cet équipement devra disposer d'une capacité de 100

couverts et répondre aux normes en vigueur (hygiène, marche en avant pour la cuisine, accessibilité, sécurité incendie). Afin d'étendre la durée d'utilisation de l'équipement, avant et après la période estivale, une amélioration de l'efficacité énergétique de l'enveloppe sera proposée.

Chiffrage ATD : 306 400 € HT. Une partie des travaux pourra se faire en régie, notamment les travaux de peinture, plâtrerie, isolation pour environ 40 000 €.

L'étude de l'ATD sera consultable sur l'intranet de la CCPR.

Information ambrosie

L'ambrosie à feuille d'armoise est une plante opportuniste envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme. La lutte contre l'ambrosie a été inscrite comme un des objectifs du Plan Régional Santé Environnement Aquitaine. Au-delà de ses impacts sanitaires, l'ambrosie a des impacts économiques (production agricole). De nombreux acteurs sont concernés par cette problématique, l'ARS, la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), la Chambre d'agriculture, le Conseil départemental.

Le Pays Ribérais est très impacté par cette plante invasive. La communauté de communes a été récemment invitée à participer à une réunion organisée par l'ARS et la FREDON afin de mettre en place des actions de lutte adaptées.

Une réunion publique sera organisée à la fin du mois de juin afin de sensibiliser de nombreux acteurs à cette problématique : collectivités, entreprises, agriculteurs, particuliers..

Les agents techniques seront amenés à harmoniser certaines pratiques d'entretien de la voirie avec celles du département (ex fauchage des bords de routes avant la floraison de l'ambrosie,...),

Réunion des agriculteurs sur la méthanisation

La Chambre d'agriculture va programmer début juillet une réunion des agriculteurs autour de la méthanisation, cette réunion fera suite à une réunion dans le cadre du Plan d'Action Territorial Dronne (PAT).

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Prochaine réunion du COPIL : le jeudi 23 juin à 17h,

Information TEPCV : Présentation du Projet de Convention

Ce projet de convention signé entre la CCPR et l'Etat est présenté par Allain TRICOIRE aux conseillers communautaires. Ils sont ainsi informés des actions que la CCPR souhaite contractualisées (production hydroélectrique à la Maison de la Dronne, diagnostic thermique du territoire, acquisition véhicules électriques...) et qui bénéficieront d'une aide financière de 500 000 €.

Examen des projets de délibération du conseil communautaire :

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité (sauf la 2016/74 et 2016/75 avec 5 contres qui sont adoptées à la majorité).

EXAMEN DES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 31 MAI 2016

ADMINISTRATION GENERALE
Rapporteur Didier BAZINET

DELIBERATION 2016/74: Mise en œuvre de la proposition n°8 du SDCI- Projet de Périmètre

En application de la loi NOTRe, le SDCI de la Dordogne, applicable au 1^{er} janvier 2017, a été entériné par arrêté préfectoral du 30 mars 2016. Ce schéma dans sa proposition N°8 prévoit la fusion de la CCPSA et de la CCPR. Conformément à la procédure réglementaire il nous a été notifié l'arrêté N° PREF/DDL/2016/0062 portant le projet de périmètre d'un EPCI issu de la fusion de la CCPR et de la CCPS. Ce projet de périmètre fait l'objet ou non d'un accord des communes et la Communauté de Communes doit émettre un avis. Il inclut les 46 communes composant la CCPR et les 8 communes de la CCPSA soit une entité de 54 communes regroupant 26 520.habitants.

Les conseillers communautaires débattent du sujet :

Monique MORIN rappelle la position de Monsieur le Maire de Ribérac qui n'est pas favorable au projet de fusion. Pour autant compte tenu que Monsieur le Préfet pourrait passer outre la volonté des élus il estime nécessaire de travailler sur cette éventualité avec une commission restreinte d'élus. Pour lui si la fusion se précise cela doit être l'occasion de redéfinir l'intérêt communautaire et donc nos compétences car cela impactera directement la fiscalité. Il faut estimer –t-il faut rechercher l'équilibre politique sans pression extérieure.

Jeannik NADAL ne partage pas cette l'idée de rencontrer d'ores et déjà les élus de la CCPSA tant que le résultat de la procédure contentieuse n'est pas connu. Pour lui c'est un mauvais signal que l'on envoie si on commence à travailler sur la fusion tout en s'y opposant. Il pense qu'il faut attendre avant d'engager les travaux préparatoires.

Daniel BONNEFOND se demande si cette délibération n'est pas redondante avec celle déjà prise par la CCPR.

Didier BAZINET répond que ce n'est pas la même chose, la première délibération portait sur la proposition du schéma départemental et le dépôt d'un amendement tandis que celle-ci porte sur le projet de périmètre.

Daniel BONNEFOND demande enfin si le recours n'est pas peine perdue. Faut-il être pragmatique ou procédurier s'interroge-t-il.

Didier BAZINET précise que ce point a été évoqué en bureau et que la position majoritaire des élus est la suivante : le recours contentieux s'impose car le préfet a refusé de proposer nos amendements et ne respecte pas la volonté des élus. Il impose un périmètre. Nous engageons une double procédure avec un recours suspensif et une réponse dans 5 semaines.

Patrick LACHAUD ajoute que même si le Préfet passera outre la volonté des élus comme cela est évoqué dans son arrêté, il faut aller au terme de notre logique et montrer que les élus sont encore responsables et ne sont pas des girouettes.

Philippe DUBOURG précise que les élus ne voulaient pas de la fusion en 2017 mais en 2019. Donc ils n'y étaient pas opposés sur le principe et son conseil municipal a voté en ce sens .Il rajoute que le Pays eulalien fait partie du bassin de vie du Pays Ribéracois. Pour lui fusionner

avec la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye peut nous ouvrir des portes et des possibilités. Il faut aller de l'avant et ne pas rester isolé dans son coin.

Jeannik NADAL précise que des parlementaires sont intervenus pour modifier les conditions de fusion des EPCI et ont fait adopter un amendement pour autoriser les Communautés de Communes de moins de 15 000 habitants mais sous certaines conditions de densité. Il s'agit d'un régime dérogatoire qui nous est applicable mais Monsieur le Préfet n'en tient pas compte.

Alain LUCAS ajoute que la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye a pris cette décision à l'unanimité et qu'il faut être solidaire de cette décision. Il soutient cette proposition de formuler un avis négatif car il faut montrer notre poids au Préfet. Il ne s'agit que de quelques semaines de retard mais après on mettra les « bouchée doubles »

Pour Emmanuel CLUGNAC on a le sentiment que l'on s'attaque à une décision par principe en contestant la position du Préfet. On prend donc du retard par rapport à cette démarche de fusion au prétexte de la solidarité entre élus. Il constate cependant que l'on intègre déjà le Pays de St Aulaye dans toutes nos réflexions. On risque aussi de se « mettre à dos » le Préfet. Il faut aller de l'avant selon lui et s'engager dans cette démarche de fusion.

Didier BAZINET précise qu'il faut un peu plus de temps aux élus mais on ne remet pas en cause la pertinence du rapprochement. On demande du temps supplémentaire car une fusion c'est complexe. Il a fallu deux ans pour que la CCPR s'organise et elle commence maintenant à être en ordre de marche. Une fusion c'est complexe à organiser financièrement et statutairement.

Fabrice BONIFACE ajoute que le Sénat a voté une proposition de loi pour le report des fusions difficiles en 2018 des communautés de communes. Il pense que c'est un bon compromis. Il lui est rappelé que c'est l'Assemblée nationale qui au final adopte les textes de lois et que cette proposition du sénat ne figurera pas dans le texte définitif.

Pierre GUIGNE rappelle que l'on avait proposé un report pour que les nouvelles équipes municipales travaillent sur la fusion. Il estime indispensable que l'on nous laisse du temps pour nous organiser.

Rémy TERRIENNE rejoint Alain LUCAS dans ses propos, La Communauté de Communes du Pays de St Aulaye, a délibéré défavorablement à l'unanimité et il ne serait pas convenable de ne pas respecter cette décision des élus.

Daniel VILLEDARY précise qu'il ne faut pas changer d'avis tout le temps. La population tient à un réseau de proximité ; il faudra certes revoir les compétences et il redit son opposition au projet de fusion.

DELIBERATION 2016/75 : Recours au Tribunal administratif contre la décision adoptée dans SDCI de fusionner la CCPR et la CCPS et désignation d'un avocat pour représenter la CCPR

Il est proposé au conseil communautaire de contester auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux la décision de fusionner la CCPR et la CCPSA au 1^{er} janvier 2017 et d'autoriser le président à ester en justice. Pour nous représenter dans cette affaire et défendre les intérêts de la CCPR il est également demandé au conseil communautaire de bien vouloir désigner Maître Kappelhoff-Lançon, avocat à Bordeaux, afin de déposer un recours contre les deux arrêtés préfectoraux des 30 mars 2016 (portant SDCI de la Dordogne) et du 28 avril 2016 (relatif au projet de périmètre).

A la question de Daniel BONNEFOND qui demande quelles sont les chances d'aboutir et combien la procédure coûte il lui est répondu que nos chances sont minces car se pose la question de la qualification juridique des documents contestés Le seul argument que l'on peut réellement mettre en avant c'est que les dispositions dérogatoires de la loi Notre ne sont pas respectées (d'où le recours pour excès de pouvoir). Il lui est enfin précisé que le coût pour les deux intercommunalités est de 5 500 € et que la protection juridique de la CCPR prend en charge les frais à hauteur de 2500 € environ.

DELIBERATION 2016/76 : Recomposition du conseil communautaire suite à l'organisation d'élections partielles dans la commune de Saint Martial Viveyrois (annexe 1)

Il est proposé de retenir le droit commun qui porte à 63 le nombre de délégués communautaires et le seul changement concerne la commune de Saint Martin de Ribérac qui passe à deux délégués.

VOIRIE
Rapporteur Didier ANDRIEUX

DELIBERATION 2016/77 : Marché de fournitures de matériaux de voirie 2016

Le service technique est amené dans le cadre de l'entretien des routes, à faire appel à des entreprises extérieures pour la fourniture de matériaux pour le service voirie.

La consultation est passée dans le cadre d'un appel d'offre ouvert en application **des articles 66 à 68 et 78 à 80 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics**. Il s'agit d'un marché à bons de commandes.

Ce marché est passé pour une durée de **un an et demi**.

L'estimation prévisionnelle des différents lots est la suivante :

Lot 1 ENROBE mini : 2 975 € HT maxi : 5 950 € HT
Lot 2 EMULSION mini : 78 720 € HT maxi : 157 440 € HT
Lot 3 GRAVILLONS mini : 36 506 € HT maxi : 73 013 € HT
Lot 4 CALCAIRE mini : 6 250 € HT maxi : 12 500 € HT

Soit un total de mini : 124 451 € HT et maxi : 248 903 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 et le marché se prolongeant sur l'année 2017, les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2017.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à lancer la procédure d'appel d'offre ouvert et à signer le marché après décision de la commission d'Appel d'Offres.

DELIBERATION 2016/78 : Marché de travaux de voirie 2016

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à engager une procédure adaptée de mise en concurrence des entreprises et de signer le marché de travaux après avis consultatif de la commission MAPA pour un programme prévisionnel de travaux 2016 sur les voies intercommunales de 528 000 € HT (sommes arrondies à 500 000 € HT pour la tranche ferme et 28 500 € pour la tranche optionnelle)

Ce marché est divisé en 6 lots.

Les travaux à réaliser par l'entreprise sont essentiellement les suivants :

- Mise en place de réseaux d'évacuation des eaux pluviales ;
- Travaux préparatoires pour réfections de chaussées ;
- Mise en œuvre de calcaire : en renforcement, en purge ou poutre de rive ;
- Fourniture et mise en œuvre de GNT et grave émulsion ;
- Mise en œuvre de revêtement monocouche pré-gravillonné, bi couche et tri couche.

COMMUNE	Programme	Classement	Lot
ALLEMANS	Route de Rodesol : (1000 m)	3	Option
	Route du Puy de Beaumont : chemin rural n°7, (240 m)	3	Option
BOURG DU BOST	les Ages RD à RD : (3840 m)	1	Lot n°1
BOUILLES ST SEBASTIEN	Route de la Lande RD à RD : (1350 m)	2	Lot n°2
CHAMPAGNE ET FONTAINES	VC 310 : Fontaines bourg à Puy de Versac (2 100 m)	2	Lot n°2
DOUCHAPT	VC de Chabretaire (340 m)	3	Option
LA JEMAYE	La route du grand étang : (1490 m)	3	Lot n°3
LUSIGNAC	la Roussie RD à RD : 1740 m)	1	Lot n°2
RIBERAC	les bidoux vers RD 710 (1870 m)	1	Lot n°6
ST JUST	Route de Brie (2815 m)	2	Lot n°4
ST MARTIN DE RIBERAC	Les Gérauds (1265 m)	1	Lot n°6
TOCANE	VC n° 201 : du bourg deTocane au Charouffeix (2 611 m)	1	Lot n°5
VILLETUREIX - CELLES	Route "Gare de Celles"	3	Lot n° 4
MONTAGRIER	1 - Route Puy Bleix - Bénéchies (718 m)	2	Lot n° 4

Didier Andrieux rappelle les critères de classement des voies :

Classée 1 : route reliant 2 départementales

Classée 2 : route reliant plusieurs villages

Classée 3 : route desservant un hameau ou un groupement de maisons

DEVELOPPEMENT DURABLE
Rapporteur Didier BAZINET

DELIBERATION 2016/79 : Réalisation d'une étude de faisabilité pour la production d'hydro-électricité à la maison de la Dronne

Un bureau d'études a été sollicité pour étudier la faisabilité de la mise en place d'une microcentrale de production hydro-électrique sur le moulin de la Dronne à Montagrier. Le bureau d'études VALOREM a chiffré cette étude à 8 250 € HT.

Cette étude comprend :

- La détermination du potentiel énergétique de la chute du Moulin et des droits rattachés ;
- Le bilan des technologies et le choix du matériel ;
- L'élaboration d'un cahier des charges de consultation et la compilation des résultats ;
- L'analyse technico-économique ;
- La synthèse d'aide à la décision.

Il est proposé de retenir l'offre pour un démarrage de l'étude en septembre.

Il est précisé que la turbine est très ancienne, qu'elle a fait son temps et que le réglage est compliqué. De plus, elle est très bruyante et on ne peut pas la contrôler.

DELIBERATION 2016/80 : Lancement d'une procédure de concours d'architecte dans le cadre de la construction du centre d'hébergement à énergie positive de Siorac de Ribérac

L'ordonnance n° 2015 -899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016- 360 du 25 mars 2016, mettent un terme au code des marchés publics, ces deux textes bouleversent les modes de passation des marchés publics.

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux de construction du BEPOS, la CCPR est soumise au concours d'architecte qui devient obligatoire dès lors que le montant de rémunération du Maître d'œuvre dépasse le seuil européen de 209 000 € HT.

Il est proposé de soumettre au conseil le lancement de la procédure de concours.

Il y aura une pré-sélection de candidats puis une indemnisation des candidats non retenus et pour répondre à une question de Patrick Lachaud il est précisé que le jury d'élus sera complété par des spécialistes ayant voix délibératives étant donné la technicité requise.

TOURISME
Rapporteur Gérard SENRENT

DELIBERATION 2016/81 : Tarifs des prestations de l'OT du Pays Ribéracois

Projet de Tarifs des prestations de l'OT du Pays Ribéracois - Validé en CE le 26/01/16

Tarifs 2016 - Régies

Régie Office de Tourisme

Topo guide	2,30 €
Carte Postale	0,20 €
Dépôt de dépliant (prestataire hors CCPR)	30,00 €
Service aux associations	30,00 €
Location salle expo 15j	15,00 €
Location salle expo 1 mois	30,00 €
Photocopie A4 n&b	0,20 €
Photocopie A4 couleurs	0,30 €
Photocopie A3 n&b	0,40 €
Photocopie A3 couleurs	0,50 €
Fax	0,20 €
Atelier thématique	5,00 €

Régie Tourbière de Venduire

Topo guide	2,30 €
Boissons	1,50 €
Barque à rames 1/2 h (Gratuit -5 ans/min. 2 pers)	1,00 €/pers
Barque à rames 1h (Gratuit -5 ans/min. 2 pers)	2,00 €/pers
Pêche à la journée	3,00 €
Pêche à l'année	15,00 €
Groupe Adulte (mini 10 pers)	2,00 €
Animation thématique	5,00 €
Animation Curieux de Nature (Enfant)	2,00 €

Régie Maison de la Dronne

Topo guide	2,30 €
Boissons	1,50 €
Carte Postale	0,20 €
Dépôt de dépliants (prestataire hors CCPR)	30,00 €
Fax	0,20 €
Barque à rames 1h (Gratuit -5 ans/min. 2 pers)	2,00 €/pers
Barque à moteur 1h (Gratuit -5 ans/min. 2 pers)	3,00 €/pers
Groupe Adulte (mini 10 pers)	2,00 €
Animation thématique	5,00 €
Dordogne en famille (Adulte)	5,00 €
Dordogne en famille (-12 ans)	3,00 €
Dordogne en famille (à partir du 3 ^{ème} enfant)	2,00 €
Location salle expo 15j	15,00 €
Location salle expo 1 mois	30,00 €

Régie Point info de Verteillac

Topo guide	2,30 €
Dépôt de dépliants (prestataire hors CCPR)	30,00 €

CULTURE Rapporteur Daniel VILLEDARY

DELIBERATION N°2016/82 : Soutien aux initiatives culturelles concertées : autorisation donnée au président de signer une convention avec le conseil départemental 24

Le dispositif « Soutien aux initiatives culturelles concertées » porté par le département est entré en application en 2016. Il a pour objectif d'accompagner les initiatives locales au côté du bloc communal, et de soutenir financièrement les programmations d'actions culturelles portées principalement par les associations. Les actions culturelles retenues sont celles à destination de la population résidante du territoire (elles sont programmées hors période estivale) et doivent justifier d'un rayonnement à l'échelle d'un ou de plusieurs cantons.

Ce dispositif qui se traduit par la signature d'une convention de programmation repose sur un partenaire local qui est l'interlocuteur du département. Ce porteur de subvention perçoit ainsi la subvention totale allouée aux diverses associations et les reverse ensuite à ces mêmes associations.

Conformément à nos statuts la Communauté de Communes du Pays Ribéracois représentera les porteurs de projet d'initiatives culturelles sur le canton de Ribérac. Un crédit de 20 000 € a été voté pour ce dispositif au BP 2016 avec une recette du CD 24 de 10 000€. Le principe étant que pour 1 € apporté par le CD 24 la CCPR en apporte également 1.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention de mise en œuvre du dispositif de « Soutien aux initiatives culturelles concertées » avec Monsieur le Président du CD 24.

DELIBERATION 2016/83 : Adoption des tarifs « cirque plume »

Dans le cadre de ses activités le service Enfance Jeunesse propose une sortie à Boulzac le samedi 4 juin pour les familles mais aussi pour 20 jeunes de plus de 7 ans qui seront encadrés par les

animateurs du service. Le service prend en charge le coût du transport, les familles devront s'acquitter du coût du spectacle pour elles ou leurs enfants. Il sera encaissé sur la régie du service et reversé au « Cirque plume ».

	Tarif
Adultes	29€
Moins de 26 ans demandeur d'emploi	17€
Moins de 18 ans	11€

AFFAIRES SCOLAIRES
Rapporteur Rémy TERRIENNE

DELIBERATION 2016/84: Attributions des subventions des écoles 2016

Comme convenu le calcul pour les subventions écoles se fait de la façon suivante :

- Pour les écoles hors Ribérac : 625€ par classe et 27€ par élève de classe élémentaire et 10€ par élève de classe maternelle.
- Pour les écoles de Ribérac (plus proches des spectacles, du cinéma et de la piscine) : 500€ pour les Beauvières / 1250€ pour Ferry et 27€ par élève de classe élémentaire et 10€ par élève de classe maternelle.

La subvention est versée, suivant la demande des enseignants, à l'amicale laïque, si celle-ci est partenaire de l'école ou à la coopérative scolaire. Dans tous les cas la somme de la subvention doit exclusivement être utilisée pour l'école.

De même une subvention est attribuée au Réseau des Ecole du Verteillacois, ainsi qu'au RASED de Neuvic pour les écoles des Hauts de Dronne et de St Vincent de Connezac.

Il est important de préciser que la subvention n'est mandatée qu'après validation par les services concernés c'est-à-dire vérification du compte de résultat et du budget prévisionnel.

Sur proposition de la Commission des affaires scolaires il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter l'état des subventions suivant :

ORGANISME	Proposition 2016
AMICALE LAÏQUE DE VILLETTOUREIX	4 686€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VANXAINS	1 877€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE ST MARTIN DE RIBERAC	2 465€ (sous réserve)
ASSOCIATION AVENIR (ST VINCENT DE CONNEZAC)	2 783€
AMICALE LAIQUE D'ALLEMANS	2 303€
COOPERATIVE SCOLAIRE – ECOLE J.FERRY RIBERAC	6 785€

COOPERATIVE SCOLAIRE – ECOLE MATERNELLE RIBERAC	1 520€
<i>RASED de NEUVIC</i>	160€
AMICALE LAIQUE DE BERTRIC BUREE	1 660€
ASSOCIATION DES ECOLES DES HAUTS DE DRONNE	4 550€
RESEAU DES ECOLES DU VERTEILLACOIS	1 500€
AMICALE LAÏQUE DE VERTEILLAC SECTION ECOLE	4 435€
FOYER SOCIO EDUCATIF –APE DE GRAND BRASSAC	825€
AMICALE LAÏQUE DE ST PAUL	958€
FOYER RURAL DE TOCANE COOPERATIVE SCOLAIRE ELEVES PRIMAIRE	3 630€
AMICALE LAÏQUE DE L'ECOLE DE CERCLES	1 246€
LISLE AUX ENFANTS (ECOLE MATERNELLE) COOPERATIVE SCOLAIRE	1 620€
AMICALE LAÏQUE AVENIR DE LA NIXONNE ECOLE DE CHERVAL	845€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE CHAMPAGNE FONTAINE	2 330€
COOPERATIVE SCOLAIRE – PAUSSAC LAND	971€
AMICALE LAIQUE DE LA TOUR BLANCHE	988€
FOYER SOCIO EDUCATIF DE CELLES	2 681€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE DE TOCANE	2 575€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE MONTAGRIER	2 546€
COOPERATIVE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LISLE	3 333€
Total	59 272€

Le montant total des subventions 2016 est arrêté à la somme de 59 272 € pour les écoles publiques de la CCPR.

ENFANCE-JEUNESSE
Rapporteur Joël CONSTANT

DELIBERATION N°2016/85 : Adoption des tarifs des mini-camps d'été du séjour à la mer pour les enfants des centres de loisirs

Minis-camps

Les accueils de loisirs extrascolaires de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois propose chaque été, aux enfants et aux jeunes, de participer à des campings appelé minis-camps encadrés par les animateurs des accueils.

Les tarifs « minis camps » s'élèvent au prix de journée de l'accueil de Loisirs concerné : Ribérac, Tocane ou Verteillac, repas compris, plus **un supplément de 3€** par journée de mini camp pour les résidents et **1€** pour les bénéficiaires du RSA.

Séjour à la mer

Les accueils de loisirs extrascolaires de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois proposent un séjour de 5 jours au bord de la mer à Biscarosse qui se déroulera du 18 au 22 juillet 2016 pour 30 enfants. Au programme visites, baignade, activités nautiques...

Il est proposé les mêmes tarifs que l'été dernier correspondant au coût du séjour :

Quotient familial	Tarifs du séjour mer
1401€ et +	130 €
De 901 à 1400€	120€
De 623 à 900€	110 €
De 401 à 622€	100 €
De 0 à 400€	90 €
Bénéficiaire RSA	40€

FINANCES
Rapporteur Jean-Marcel BEAU

DELIBERATION 2016/86 : Décision Modificative N°1

Lors du budget 2016, 8 526 € ont été inscrits au compte 6541 « admissions en non-valeurs ». Il s'agit de frais de scolarité émis par la CCPR à l'encontre de diverses communes entre 2002 et 2007 pour un montant de 8 525,21 **Euros**

Au regard du dossier et de la réponse du préfet, et en l'absence de règlement amiable, la trésorerie nous invite à annuler les titres à l'encontre de ces communes. Il est donc proposé d'opérer un virement

de crédit de 8 526 € du compte 6541 « admissions en non-valeurs » vers le compte 673 « titres annulés ».

RESSOURCES HUMAINES
Rapporteur Jeannik NADAL

DELIBERATION 2016/87 : Modification du tableau des effectifs

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte des avancements de grades à l'ancienneté dans les services :

- * Création d'un poste d'adjoint administratif de 1° classe à 35 heures,
- * Création d'un poste d'adjoint administratif de 1° classe à 30 heures,
- * Création d'un poste d'adjoint administratif de 1° classe à 28 heures,
- * Création d'un poste d'adjoint administratif Principal de 2° classe à 35 heures,
- * Création d'un poste d'adjoint d'animation Principal de 2° classe à 35 heures

DELIBERATION 2016/88 : Recrutement du personnel pour accroissement saisonnier d'activité pour les besoins du service enfance-jeunesse

Ces agents assureront une fonction d'adjoint d'animation. Les dates de ces contrats seront les suivantes :

- un contrat du 4 juillet au 28 août 2016 pour une durée hebdomadaire de 23.50 heures
 - six contrats du 4 juillet au 7 août 2016 pour une durée hebdomadaire de 29.60 heures
 - un contrat du 4 juillet au 31 juillet 2016 pour une durée hebdomadaire de 27 heures
 - un contrat du 25 juillet au 14 août 2016 pour une durée hebdomadaire de 30.67 heures
 - un contrat du 1^{er} août au 4 septembre 2016 pour une durée hebdomadaire de 34.40 heures
 - deux contrats du 1^{er} août au 4 septembre 2016 pour une durée hebdomadaire de 32.80 heures,
 - un contrat du 1^{er} août au 11 septembre 2016 pour une durée hebdomadaire de 31.33 heures,
 - un contrat du 1^{er} août au 28 août 2016 pour une durée hebdomadaire de 31 heures
 - un contrat du 8 août au 4 août 2016 pour une durée hebdomadaire de 31 heures
 - un contrat du 16 août au 5 septembre 2016 pour une durée hebdomadaire de 30.67 heures
- La rémunération de ces contrats sera calculée par référence à l'indice brut 340/ majoré 321.
- un contrat du 6 juillet au 31 juillet 2016 pour une durée hebdomadaire de 35 heures,
 - un contrat du 1^{er} août au 31 août 2016 pour une durée hebdomadaire de 35 heures,
 - un contrat du 1^{er} août au 26 août 2016 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 20h30

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE
SUR LES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 JUILLET 2016**

ADMINISTRATION GENERALE

PROJET DE DELIBERATION N°2016/89 Rapporteur Didier ANDRIEUX

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SRB DRONNE

Le 1er janvier 2015, la fusion entre les structures « rivières » SYMAGE Dronne et le SMVB Lizonne est devenue effective. La structure issue de cette fusion s'appelle le Syndicat mixte de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB Dronne). La CCPR adhère pour le compte de 44 de ses communes au syndicat. Il lui appartient donc de prendre acte du rapport d'activités 2015 joint en annexe n°1.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DE L'URBANISME

PROJET DE DELIBERATION N°2016/90 Rapporteur Emmanuel CLUGNAC

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE PORTEUR DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PERIGORD VERT

- ✚ En application des dispositions des articles L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et des articles L.121-1 à L.121-9 et L.122-1 à L.122-19 du Code de l'urbanisme, il est constitué un Syndicat Mixte Fermé entre les EPCI suivants :

Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye,
Communauté de Communes du Pays Ribéracois,
Communauté de Communes Dronne et Belle,
Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais,
Communauté de Communes du Haut Périgord,
Communauté de Communes du Pays Jumilhac le Grand,
Communauté de Communes du Pays Thibérien,
Communauté de Communes du Pays de Lanouaille,
Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord,

8 communautés de communes ont déjà approuvé l'adhésion et les statuts du Syndicat.

- ✚ Le siège du Syndicat est fixé à Champagnac de Bélair
- ✚ Le Syndicat du SCoT, sera chargé entre autre:
 - de mener toutes les études et procédures intéressant l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCoT,
 - de délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de concertation associant les habitants, les associations et toutes autres personnes concernées morales ou physiques, avant toute élaboration ou révision du SCoT,
 - de proposer, s'il y a lieu, les grands projets d'équipements et de services,
 - d'organiser le débat sur les orientations générales du projet de SCoT,
 - de veiller à l'établissement du rapport de présentation, du projet d'aménagement et de développement durables, du document d'orientations et d'objectifs, des documents graphiques et des prescriptions,
 - d'arrêter par délibération le projet de SCoT et le transmettre pour avis aux communes, EPCI, personnes morales de droit public, ainsi qu'à tout autre organisme intéressé,

- de consulter, au cours de l'élaboration du SCoT, à leur demande, les Présidents du Conseil Régional, du Conseil Départemental, les services de l'Etat concernés, les établissements publics et tout autre organisme intéressé.

Au vu de la présentation et du projet de statuts annexe n°2, il est proposé au conseil communautaire:

- d'adhérer au syndicat mixte porteur du SCOT du Périgord Vert ;
- de valider les statuts du syndicat mixte tels qu'ils ont été présentés,

Pour la désignation des délégués de la CCPR, le rapporteur est Didier BAZINET :

- de désigner les **délégués titulaires** suivants au nombre de 6 conformément aux statuts :

Dominique VIRECOULON, Emmanuel CLUGNAC, Patrick LACHAUD, Pierre GUIGNE, Allain TRICOIRE, Jean-Pierre JUGIE

- de désigner les **délégués suppléants** suivants au nombre de 6 conformément aux statuts :

Annie VALLADE, Francis LAFAYE, Franck BLANCHARDIE, Jean-Claude ARNAUD, Jean-Pierre PRIGUL, Jeannik NADAL

PROJET DE DELIBERATION N°2016/91 Rapporteur Jean-Pierre JUGIE

CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE SUR LA COMMUNE DE COUTURES ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION AU MAIRE.

La Commune de Coutures souhaite créer une Zone d'Aménagement différé (ZAD) sur la parcelle cadastrée ZA n°24 d'une contenance de 93 360 m² au lieu-dit « La Croix Chabrol » dans le but de protéger un espace naturel sensible « source et fossé » et de la mettre à disposition pour de la production maraîchère.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser la création de cette ZAD.

Pour info : depuis la loi ALUR, la ZAD peut être créée par délibération motivée d'un EPCI à fiscalité propre compétent en matière de PLU, après avis des communes incluses dans le périmètre de la zone. En cas d'avis défavorable d'une de ces communes, la ZAD ne peut être créée que par arrêté préfectoral.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/92 Rapporteur Jean-Pierre JUGIE

MODIFICATION DE L'ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2015/174 INSTITUANT LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Communautaire par délibération en date du 12 novembre 2015 a décidé d'instituer un Droit de Préemption Urbain (DPU)

- Sur les secteurs suivants des PLU des communes de Ribérac, Tocane-St-Apre, Montagnier, Villetoureix, Lisle, Vanxains, Segonzac :
 - l'ensemble des zones urbaines (zones U),
 - l'ensemble des zones à urbaniser (zones AU).
- Sur les secteurs des communes dotées d'une carte communale et sur lesquelles un droit de préemption avait déjà été instauré ou pour lesquelles un droit de préemption doit être instauré. Les communes concernées et les secteurs concernés ont fait l'objet d'une annexe à la

délibération.

Il convient de modifier cette annexe en ajoutant de nouvelles parcelles sur :

- **la commune d'Allemans : parcelles n° 51 et n° 57 section AA en vue d'installer un multiple rural**
- **la commune de Celles : parcelles n°48 et n°49 section ZK en vue de réaliser un lotissement communal**

Rappel : entrée en vigueur du Droit de Préemption après accomplissement des mesures d'affichage et de publicité (insertion dans deux journaux (article R211-2 du Code de l'urbanisme)).

SPANC

PROJET DE DELIBERATION N°2016/93 Rapporteur Didier BAZINET

ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DU SERVICE

Il s'agit d'adapter notre règlement à la nouvelle réglementation en intégrant des changements majeurs notamment dans les prescriptions générales applicables à l'ensemble des dispositifs (dimensionnement des systèmes d'Assainissement Non Collectif, la fréquence des contrôles, ..) et pour une meilleure protection du service en cas de recours d'un usager.

Le projet de règlement est joint en annexe N°4.

DEVELOPPEMENT DURABLE

PROJET DE DELIBERATION N°2016/94 Rapporteur Allain TRICOIRE

CONVENTION DE PARTENARIAT DU SITE DES REBEYROLLES A L'ASSOCIATION ISLES DE FLORE ET FAUNE DANS LE BUT DE VALORISER LE SITE ET DE L'ANIMER

Afin de valoriser et d'animer le site des Rebeyrolles classé Espace Naturel Sensible et situé à Villetoureix, il est proposé de passer une convention (à titre gracieux) avec l'association IFF basé à Ribérac. La mission confiée à l'association est d'organiser des animations pédagogiques principalement à destination des scolaires. Les compétences scientifiques de l'association sont un atout pour promouvoir ce site naturel. La Communauté de Communes assurera l'entretien du site en régie. (Annexe n°3)

ENFANCE-JEUNESSE

PROJET DE DELIBERATION N°2016/95 Rapporteur Joël CONSTANT

ADOPTION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS

La commission des activités périscolaires propose une harmonisation des tarifs des accueils périscolaires en plusieurs étapes afin de minimiser l'impact sur certaines familles du territoire.

Deuxième étape à partir de la rentrée scolaire 2016-2017:

Pour le Val de Dronne harmonisation des tarifs pour un enfant avec le Ribéracois, les forfaits deux et trois enfants seront harmonisés en deux ans

L'harmonisation des tarifs du Verteillacois avec le reste du territoire se fera sur trois ou quatre ans (suppression des tarifs matin ou soir)

Tarifs des Accueils de Loisirs Péricolaires du Ribéracois et des hauts de Dronne (St Pardoux de Dronne, Allemans, Ribérac, Bertric Burée, St Vincent de Connezac, St Martin de Ribérac, Vanxains et Villetoureix)

Quotient familial (en euros)	Tarif mensuel 1 enfant	Tarif mensuel 2 enfants	Tarif mensuel 3 enfants	Tarif occasionnel journée
1401 et +	26.50€	46.50€	59.00€	4.50€
901 à 1400	25.00€	44.00€	56.00€	4.00€
623 à 900	22.50€	39.50€	51.00€	3.50€
0 à 622	20.00€	35.00€	44.00€	3.00€
RSA socle	7.00€	12.00€	16.50€	1.00€

Tarifs des Accueils de Loisirs Péricolaires du Val de Dronne (Lisle et Tocane)

Quotient familial (en euros)	Tarif mensuel 1 enfant	Tarif mensuel 2 enfants	Tarif mensuel 3 enfants	Tarif occasionnel journée
1401 et +	26.50€	45.00€	56.50€	4.50€
901 à 1400	25.00€	42.50€	53.00€	4.00€
623 à 900	22.50€	39.50€	49.00€	3.50€
0 à 622	20.00€	35.00€	44.00€	3.00€
RSA socle	7.00€	12.00€	16.50€	1.00€

Tarifs des Accueils de Loisirs Péricolaires du Verteillacois (Champagne-Fontaine, Gôut-Rossignol, Verteillac et Cercles)

Quotient familial (en euros)	Tarif mensuel 1 enfant	Tarif mensuel 2 enfants	Tarif mensuel 3 enfants	Tarif occasionnel journée
1401 et +	24.00€	39.00€	50.00€	4.50€
901 à 1400	23.00€	37.00€	47.00€	4.00€
623 à 900	20.50€	34.00€	44.00€	3.50€
0 à 622	18.00€	32.00€	40.00€	3.00€
RSA socle	7.00€	12.00€	16.50€	1.00€

Les tarifs ci-dessus seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2016

DEVELOPPEMENT CULTUREL

PROJET DE DELIBERATION N°2016/96 Rapporteur Monique BOINEAU SERRANO (Membre de la commission développement culturelle)

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Subventions dans le cadre du Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées SICC (sur proposition de la commission développement culturel)

Le coût total du SICC pour la CCPR et le Conseil Départemental est de 8 400€ dont 4 200€ du Conseil Départemental

Associations	Spectacles proposés dans le cadre de la convention culturelle	CCPR
Association Café Pluche	Spectacle conte occitan « L'estrambord » par Daniel l'Homond Bal trad « Lo Clapat »	600€
Amicale Laique St Paul Lizonne	Bal Trad avec le Trio Abrégé	1 000€
Culture Loisirs Education	Concert du groupe Soul to soul	400€
Double Prod	Spectacle conte musical 3Patio et Maryam Spectacle Ubu Vroum Film et concert Bernard Combi	5 000€
Les Arts des Champs	Journée festive avec ateliers artistiques et concerts	1 000€
Amicale Inter Age de la Tour Blanche	Conférence de Katy Bernard Concert de l'ensemble La Rosa Salvatge dans le cadre des rencontres historiques sur le thème de la poésie des troubadours	400€
TOTAL		8 400€

Subventions hors SICC

(sur proposition de la commission développement culturel)

En application des statuts suivants :

- Participation à l'organisation et/ou soutien financier à des actions ou événements culturels du Territoire : toutes actions bénéficiant d'un financement Europe/Etat/Région/Département.
- Attribution de subventions aux associations proposant des animations, des spectacles spécifiques, des projets précis sur le territoire de la CCPR et rayonnant au-delà de la commune.

Demandes complémentaires	2016
Douchapt Blues	500 €
Musiques irlandaises	500 €

Itinéraire Baroque	3 000€
Les Festes d'Euterpe	400€

Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2016 à l'article

SPORT

PROJET DE DELIBERATION N°2016/97 Rapporteur Jean-Pierre JUGIE (Membre de la commission des sports)

SUBVENTIONS SPORT 2016 – 1ère part (sur proposition de la commission des sports) :

Pour les écoles de sport en application des critères suivants :

- ✓ 400€ de base
- ✓ 10€ pour chaque enfant de moins de 16 ans résidant sur le territoire
- ✓ 20% du montant des équipements achetés pour l'école de sport
- ✓ 150€ par manifestation sportive sur le territoire
- ✓ 200€ s'il existe un compte spécifique école

Associations - Ecoles de sport	2015 (montant en €)	2016 (montant en €)
Epée Ribérac	880€	803€
Judo Club Ribérac	1 355€	1 155€
Associations hors écoles de sport	2015	2016
Tennis de Table Ribérac	0 €	100€
Tour cycliste des 2 cantons	3 900€	3 900€

Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2016 à l'article

FINANCES

PROJET DE DELIBERATION N°2016/98 Rapporteur Jean-Marcel BEAU

AUTORISATION D'ENCAISSER UN CHEQUE DE 570 Euros SUITE A DESTRUCTION DE VEHICULES

Il s'agit d'autoriser le Président à encaisser un chèque de la SAS Transmetal de Villeteureix de 570 € pour reprise et destruction de véhicules hors d'usage des services techniques.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/99 Rapporteur Jean-Marcel BEAU

ADOPTION DES TARIFS DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE APPLICABLES AU 1^{ER} AOUT 2016

Suite à la mise en place de la télégestion et afin d'harmoniser notre mode de fonctionnement avec les autres Aires d'accueil des Gens du voyage de la Dordogne inscrites au Schéma départemental il est proposé d'adopter les tarifs suivants applicables au 1^{er} août 2016 et de modifier en conséquence l'arrêté de régie de recettes :

Caution : 50 €

Droit de Place : 1.50 €/ jour

Electricité : 0.15 cts d'€/ kwh

Eau : 2 € M3

Il est important de préciser que pour l'eau et l'électricité il s'agit d'un prépaiement des fluides et que les compteurs ne seront ouverts qu'après paiement de la caution

PROJET DE DELIBERATION N°2016/100 Rapporteur Jean-Marcel BEAU

ANNULATION DE TITRES

Il est demandé aux conseillers communautaires de bien vouloir procéder à l'annulation des Titres de recettes (n°10 et 42 de 2014) émis à l'encontre du locataire de l'atelier du Pontis à Verteillac .Cela représente 720 Euros soit 3 mois de loyers.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/101 Rapporteur Jean-Marcel BEAU

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE DU SPANC

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES
	2313	1	Immob corporelles en cours-Construction	-2000.00
	2313	2	Immob corporelles en cours-Construction	+ 2000.00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				0.00

PROJET DE DELIBERATION N°2016/102 Rapporteur Jean-Marcel BEAU

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

chapitre	article	libellés	DEPENSES	RECETTES
<i>dépenses</i>				
011	6132	Locations immobilières	+650	
012	6218	Autre personnel extérieur	-560	
014	7398	Reversements, restitutions et prélèv divers	+5	
<i>recettes</i>				
70	70878	Remboursement de frais par d'autres redevables		+ 95.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			+95.00	+95.00

PROJET DE DELIBERATION N°2016/103 Rapporteur Jean-Marcel BEAU

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>dépenses</i>					
11	60636		Vêtements de travail	+ 570	
67	673		Titres annulés	+720	
022	022		Dépenses imprévues	-720	
023	023		Virement à la section d'investissement	+29 260	
<i>recettes</i>					
042	77882		Produits exceptionnels divers		+ 570
73	7325		Fonds de péréquation ressources intercomm.		+29 260
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				+ 29 830	+ 29 830
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Opérations financières					
<i>recettes</i>					
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		+29 260

10	10222	09	FCTVA		+ 5 740
Opération n° 9 – Centre Formation Siorac					
<i>dépenses</i>					
23	2313	09	Autres constructions	+ 35 0000	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				+ 35 000	+ 35 000

RESSOURCES HUMAINES

PROJET DE DELIBERATION N°2016/104 Rapporteur Jeannik NADAL
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Lors de la fusion, un agent du service Enfance –Jeunesse avait été repris en contrat à durée Indéterminée (CDI) à temps complet I, pour assurer les fonctions de responsable des Accueils de Loisirs sans Hébergement et des Centres de Loisirs sans Hébergement. Les contrats en CDI peuvent accéder au statut de la Fonction Publique Territoriale sans concours. L'agent souhaite être intégré dans la FPT. La Commission Administration Générale a émis un avis favorable.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 2° classe de 35 heures correspondant aux missions de l'agent conformément aux statuts de la fonction Publique Territoriale et de supprimer en conséquence le poste ouvert en CDI.

Commune représentée par un délégué :

Si vous ne pouvez pas assister à cette séance, merci d'en informer votre suppléant. Si celui-ci ne peut pas assister à la réunion vous pouvez donner à un collègue de votre choix une procuration.

Commune représentée par plusieurs délégués :

Si vous ne pouvez pas assister à cette séance, vous pouvez donner une procuration à un collègue de votre choix.

PROCURATION

Je soussigné(e), conseiller(e) communautaire de la commune de, empêché(e) d'assister à la séance du conseil communautaire du, déclare donner pouvoir à mon/ma collègue M/Mme..... pour voter en mon nom au cours de la séance.

Fait à, le

Signature,